

# Concertation des Halles

## Réunion interassociative

(05/02/07)

*Étaient présents :* Mitko Androv (Chandanse), Maria Basile (Saint-Eustache – IFU), Bernard Blot (Amicale du 118 rue Rambuteau), Elisabeth Bourguinat (Accomplir), Jacques Chavonnet (Association de défense des riverains Châtelet les Halles), Michèle Collin (Atelier des Halles), Charline Connan (Chandanse), Fanny Corderoy du Tiers (Chandanse), Guy Deproit (Jardiniers du 4<sup>ème</sup>), Mathias Glénard (Chandanse), Dominique Goy-Blanquet (conseil de quartier des Halles), Valérie Heme (Chandanse), Jean-François Labes (Mieux vivre), Alain Le Garrec (conseiller de Paris, 1<sup>er</sup> arrondissement), Thierry Le Roy (garant de la concertation des Halles), Alberte Leclercq (Conseil de quartier Palais Royal), Alban Leduc (Chandanse), Dominique Magniette (Glob'Halles), Alexandre Mahfouz (Collectif Beaubourg les Halles), Jean-Pierre Martin (Conseil syndical du 7 place des Innocents), Aron Mizrahi (conseil syndical 51-53 rue Saint-Sauveur), Fabrice Piauxt (Tam-Tam), Bruno René-Bazin (Conseil de quartier des Halles), Armelle Riccio (Chandanse), Jean-François Roudot (Glob'Halles), Chazy Slaim (Chandanse), Françoise Thomas (Association Vivre aux Halles).

*Cette réunion avait été convoquée par la direction de l'urbanisme et a été présidée par le garant, Thierry Le Roy. Elle se déroulait à l'Hôtel de ville. Le compte-rendu a été rédigé par Elisabeth Bourguinat.*

\*

### Introduction

Le garant se félicite des moyens mis à disposition des associations par la ville pour tenir ces réunions : une salle de réunion, l'envoi des convocations par la DU à l'ensemble des associations participant à la concertation, la mise à disposition de traducteurs en langue des signes, permettant aux personnes sourdes et malentendantes de participer à ces réunions. En revanche, il n'a pas été prévu pour l'instant de prise en charge de la rédaction des comptes rendus. Le garant demande donc un volontaire. En l'absence d'autre candidat, Elisabeth Bourguinat propose de s'en charger. Il est convenu que cette tâche pourra être effectuée à tour de rôle. Pour la validation du CR, le garant propose la procédure suivante : le rédacteur adresse la première version du compte rendu aux personnes qui ont assisté à la réunion, fusionne les modifications envoyées par les uns et les autres, puis transmet le CR à l'ensemble des personnes qui ont assisté à ces réunions interassociatives depuis le départ.

Le garant évoque ensuite la question de l'institutionnalisation de ces réunions, souhaitée par certains, regrettée par d'autres. Il n'ignore pas cette diversité de points de vue et il a accepté de présider ces séances parce qu'il semblait que c'était de nature à lever les réticences de certains, ce que leur absence à cette réunion semble infirmer. Il estime cependant qu'il faut continuer à fonctionner en tirant parti des nouvelles facilités qui nous sont proposées.

L'ordre du jour de la présente réunion porte sur la préparation des réunions programmées lors de la dernière réunion de bureau notamment les réunions sur les projets du STIF, sur le jardin, sur l'emploi. D'autres thèmes devront également faire l'objet de réunions : la voirie de

surface, les circulations verticales, la programmation commerciale, etc. Le garant souhaite au préalable faire un point sur le fonctionnement du bureau du CPC.

### **Le bureau du CPC**

Le garant rappelle que l'existence d'un bureau du CPC est prévue par la charte de la concertation des Halles. Ce bureau est co-présidé par le garant et par un représentant de la ville, en l'occurrence Renaud Paque, du cabinet de Jean-Pierre Caffet. Il estime que ce bureau a parfaitement rempli sa fonction d'organisation du calendrier de la concertation. Pour lui, le bureau est une pièce maîtresse du dispositif de la concertation, car il permet d'interpeller le maître d'ouvrage. Il constate toutefois que le travail du bureau a fait l'objet de critiques, et que lui-même a été accusé de partialité, et se dit prêt à en discuter le cas échéant.

Concernant la composition du bureau, il note qu'il y a toujours eu au moins 2 représentants présents sur les 5 prévus pour les associations et conseils de quartier, mais qu'en revanche la CGT, qui avait souhaité participer à ce bureau, n'est venue qu'une fois et semble ne plus vouloir y prendre part. De leur côté, les commerçants souhaiteraient y être représentés, comme l'a laissé entendre André Laborde, représentant du GIE du Forum. Ces changements de composition doivent être discutés dans ce cadre interassociatif.

Alain Le Garrec demande s'il est certain qu'André Laborde, n'étant plus président du GIE des commerçants du Forum, est toujours leur représentant. Elisabeth Bourguinat observe que cela fait au moins un an qu'il n'est plus le président du GIE, et que s'il siège au CPC comme représentant des commerçants, il doit pouvoir siéger également au bureau du CPC. Alain Le Garrec souhaite malgré tout vérifier qu'André Laborde continue bien à parler au nom des commerçants, et estime qu'il faudrait le vérifier pour éviter une confusion possible. Le garant est d'accord et indique qu'il fera cette vérification.

Michèle Collin indique que l'Atelier des Halles avait demandé à pouvoir siéger au bureau. Elle exprime à nouveau le souhait de pouvoir participer à ces réunions pour représenter une sensibilité différente, fondée en particulier sur le travail en commun réalisé avec la CGT et la CFDT. Elle suggère une rotation entre les représentants des différentes associations.

Le garant rappelle que pour la première composition du bureau, il avait demandé un représentant de chacun des deux collectifs « historiques », et proposé de prendre également un représentant de l'Atelier des Halles. En raison des divergences internes à cette association, c'est finalement un représentant de la CGT qui avait été proposé.

Françoise Thomas présente une déclaration officielle : elle souhaite être la représentante au bureau de l'ensemble des commerçants (de surface et du Forum), et se propose de regrouper et de porter l'ensemble de leurs demandes. Pour le garant, c'est aux commerçants eux-mêmes de se mettre d'accord sur leur représentant(e).

Elisabeth Bourguinat, qui siégeait au bureau du CPC jusqu'ici, indique qu'elle a préféré y renoncer compte tenu du fait qu'elle a été désignée au jury du concours et ne souhaite pas cumuler trop de fonctions au sein de la concertation. Pour elle, le bureau du CPC n'est pas un lieu de décision sur le fond et ne l'a jamais été. C'est un organe qui assure le caractère permanent de la concertation à travers l'organisation du calendrier. Elle a constamment milité, au sein du bureau, pour que la concertation soit intense et ne laisse de côté aucun des sujets à traiter. Elle espère que les futurs représentants des associations continueront à appuyer dans

ce sens. Les deux prochains sujets importants de son point sont le jardin et l'espace public de surface (sur l'ensemble du quartier), en sachant que le temps disponible est court, puisqu'on peut s'attendre à un ralentissement de la concertation à partir d'octobre prochain.

Le garant confirme que le bureau n'est pas un lieu de décision : il permet de formuler et d'enregistrer les vœux présentés par les associations sur le calendrier de la concertation. Les réponses ne sont d'ailleurs généralement pas apportées immédiatement. Dominique Goy-Blanquet confirme également que le bureau ne prend pas de décisions.

Fabrice Piault estime qu'au vu des comptes rendus et de la période de concertation très intense que nous avons vécue, le bureau du CPC a parfaitement joué son rôle. En revanche, il pense que le nombre de représentants associatifs siégeant au bureau est insuffisant. Il n'est pas hostile au principe d'une rotation, à condition que les deux principaux pôles de la concertation soient représentés en permanence, sans quoi on peut craindre deux risques : que les décisions du bureau soient contestées ; que des négociations parallèles aient lieu. C'est pourquoi il juge indispensable qu'un représentant d'Accomplir et un de Paris des Halles siègent au bureau.

Le garant suggère de prévoir 4 représentants associatifs au lieu de 3 : Paris des Halles, Accomplir, l'Atelier des Halles, un représentant des commerçants (en plus des 2 représentants de conseils de quartier). Il demandera à Jean-Pierre Caffet son accord.

Michèle Collin indique que certains sont mécontents de la concertation et particulièrement du fonctionnement du bureau, qui devient un organe de décision alors qu'il doit être un lieu de planning de la concertation. Jean-Pierre Martin pense qu'il s'agit plutôt de rivalités personnelles. Jacques Chavonnet souhaiterait que ces conflits cessent et que nous nous concentrons sur le projet.

Fabrice Piault déplore qu'une partie des réunions interassociatives se passe à parler de ceux qui n'y viennent pas. Il estime que désormais, il existe un cadre institutionnel auquel participent ceux qui le veulent bien, et qu'on ne peut pas passer son temps à « la chasse aux papillons ».

Le garant indique que la prochaine réunion de bureau est prévue le 15 février à 18h30.

### **La concertation organisée par le STIF**

Le garant rappelle que le STIF et la RATP sont des partenaires importants du projet compte tenu de la place centrale de la gare et des circulations verticales. Le STIF a pris en charge une étude du projet de réaménagement de la place Marguerite de Navarre et de la salle d'échange et doit, dans ce cadre, organiser une concertation formelle (publication dans la presse et affichage, réunion publique, enquête publique). Tous les acteurs de la concertation seront conviés à la réunion publique, qui devrait avoir lieu soit le 6 mars, soit le 13 mars. Les membres du bureau ont souhaité en outre que les membres du CPC participent à une réunion de préparation avant cette réunion publique.

Jacques Chavonnet rappelle que lors de la dernière réunion sur les liaisons verticales, la RATP s'était engagée à organiser une réunion sur la place Marguerite de Navarre pour la mi-février. Il indique que son association a été fondée à l'occasion de l'opération Météor, qui a entraîné d'énormes nuisances dans le quartier.

Le garant suggère que la prochaine réunion interassociative puisse tenir lieu de réunion de préparation, et que la RATP y soit invitée. Pour Elisabeth Bourguinat, il ne faut pas transformer les réunions interassociatives en GTT : il vaudrait mieux inscrire cette réunion de préparation dans le cadre du CPC. Fabrice Piauxt pense que cette réunion ne doit en tout cas pas dispenser d'une concertation sur les circulations verticales dans le cadre du CPC. Dans la mesure où les questions à traiter sont bien distinctes de celle du cahier des charges du futur bâtiment, il suggère qu'une nouvelle réunion sur les circulations verticales soit organisée dans le cadre du CPC.

Le garant confirme que ce sera le cas, mais que nous sommes également obligés de tenir compte du calendrier du STIF, qui veut organiser cette réunion avant le début officiel de la campagne présidentielle.

Françoise Thomas demande où en est le projet d'organiser des livraisons de marchandises par rail. Elle indique que beaucoup de riverains sont déjà dérangés par la circulation des RER, et que si on ajoute des trains de marchandises, les nuisances deviendront insupportables. Alain Le Garrec indique qu'aucune décision n'a encore été prise, et que le projet prévoit seulement de « réserver la possibilité » d'un fret par voie ferrée. Il rappelle que compte tenu de l'importance des livraisons à Paris, cette alternative est souhaitable, et que par ailleurs la RATP est en train de prolonger ses horaires la nuit. Enfin, si du fret de marchandise est organisé un jour, cela ne passera pas par des « trains de marchandises » traditionnels, mais par des solutions plus sophistiquées.

Jean-Pierre Martin demande pourquoi on a abandonné la possibilité de livraisons fluviales. Michèle Collin indique qu'elle participe à une étude du Port de Paris sur cette question et que les projets restent encore très flous. Une chose lui semble sûre : il n'y aura pas d'alternative par rapport à la livraison par camion sans innovation technologique importante.

Fanny Corderoy du Tiers souligne la nécessité, dans les aménagements réalisés par la RATP et le STIF, de bien prendre en compte toutes les questions d'accessibilité pour les personnes handicapées, qu'il s'agisse des sourds ou encore des déficients visuels.

Le garant va contacter le STIF pour arrêter le calendrier à l'occasion de la prochaine réunion de bureau.

### **La concertation sur le jardin**

Le garant rappelle que le bureau a demandé que l'ordre du jour de la réunion du 8 mars soit étoffé : il devait être question de l'eau et de la végétalisation, et les représentants associatifs ont souhaité que soit évoquée également la question de la sécurité, en invitant la police du quartier ainsi que le sociologue Hervé Thomas. Concernant la réunion suivante, qui porte sur les jardins d'enfants, et particulièrement la question du jardin Lalanne, il a le sentiment que la situation ne progressera pas tant que des propositions précises ne seront pas mises sur la table. Il note que la concertation est plus difficile sur le jardin que sur le bâtiment, sans doute en raison du fait que, pour le jardin, un projet a été dessiné avant la concertation.

Jean-Pierre Martin est opposé à ce que l'espace visuel situé au-dessus du cratère soit supprimé : si tel était le cas, l'espace du jardin serait fortement rétréci. Selon lui, on annonce « un jardin encore plus grand » tout en le réduisant et en essayant de récupérer quelques mètres carrés par la suppression de la place René Cassin. Il conteste le fait qu'il existe de

l'insécurité dans le jardin et souligne que la maquette de Mangin ne fait pas apparaître les multiples émergences du sous-sol parsemées sur ce jardin.

Jacques Chavonnet déplore le « dialogue de sourds » qui se poursuit avec le cabinet SEURA. A toutes les propositions que nous formulons, Mangin oppose ses propres dessins et théories. Lors de la dernière réunion, il estime qu'on n'a pas du tout avancé. Il n'a pas eu de réponse, par exemple, sur ses critiques concernant les talus et bosquets le long des rues Rambuteau et Berger, et Mangin a reconnu ne pas avoir consulté la police sur son projet. Or Jacques Chavonnet ne voudrait pas revivre l'époque où les riverains hésitaient à traverser le jardin le soir.

Le garant fait une distinction entre les sujets dont il n'a pas encore été possible de parler, comme celui de la sécurité, et les sujets dont les associations ont pu parler même si elles n'ont pas obtenu des réponses qui les satisfassent, comme les circulations.

Fabrice Piault estime qu'il y a déjà eu plusieurs réunions sur le jardin, mais toujours pas de concertation : rien n'a encore été réglé sur les questions de programmation du jardin. Il craint que les réunions thématiques annoncées ne servent qu'à « diluer » ce problème de fond. Selon lui, même du point de vue de la SEURA en tant que « créateur » d'un jardin, le système actuel n'est pas satisfaisant. Le problème vient de ce que la légitimité de la concertation ne porte que sur le cahier des charges et non sur le dessin final ; or il n'y a pas eu de cahier des charges en ce qui concerne le jardin. Il suggère de revenir en arrière et de concerter un cahier des charges, après quoi un nouveau dessin pourra être réalisé, que ce soit par la SEURA ou par un autre prestataire. Cette situation d'impasse est d'autant moins acceptable que la concertation sur le bâtiment s'est déroulée très correctement : au fil des réunions, des évolutions se sont produites.

Dominique Goy-Blanquet déplore que dans la version finale du cahier des charges du bâtiment, contrairement à ce qu'on aurait pu espérer, une grande partie des éléments constitutifs du projet de jardin de Mangin sont présents. Elle estime que des réunions thématiques sur l'eau ou l'aménagement ne servent qu'à maintenir la logique de ce projet. La structure très rigide du jardin de Mangin ne permet pas d'accepter des aménagements. Elle souhaiterait enfin que les défenseurs du jardin Lalanne cessent de réclamer son maintien et demandent plutôt une solution alternative.

Guy Deproit pense qu'avoir des réunions thématiques, par exemple sur l'eau, est très important. Il pense qu'on est obligé de négocier avec la SEURA qui a déjà réalisé non seulement un dessin, mais une maquette.

Michèle Collin souhaiterait que cette réunion interassociative débouche sur une décision ou un texte communs, et que le prochain GTT sur le jardin serve à poser le problème de fond, plutôt que d'aggraver la « dilution » évoquée par Fabrice Piault.

Le garant estime que sur une question comme les axes est-ouest et nord-sud, les associations se sont exprimées et que la ville a tranché.

Françoise Thomas suggère que la ville devrait procéder à des comptages des flux de piétons, et s'apercevrait ainsi que les flux nord-sud depuis Montorgueil sont extrêmement importants.

Elisabeth Bourguinat indique que l'issue du recours déposé par M. Boudet devrait bientôt être connue (mi février ?). Ce recours concerne le fait que des marchés auraient été attribués abusivement à la SEURA après l'étude de définition. Elle ignore si cette critique est fondée sur le plan juridique, mais sur le plan de la concertation, il lui semble évident qu'à aucun moment le dessin de jardin de Mangin n'a été concerté avant de passer à son avant-projet. Seuls les grands principes du jardin ont été validés par le conseil de Paris, comme l'orientation est-ouest, mais on ne peut pas parler d'un vrai cahier des charges. De plus, on peut contester l'application que la SEURA fait de ces grands principes dans son avant-projet. Les notions de « jardin de plain-pied » ou « d'insertion dans le quartier » ne lui semblent absolument pas respectées, pas plus que le maintien de l'eau dans le jardin. Enfin, concernant le jardin Lalanne, à la fois son maintien et son remplacement ont été arbitrairement refusés par la SEURA.

Elle suggère qu'un bon test de la capacité d'évolution du projet de Mangin serait de voir s'il admet l'engagement pris par le maire de reconstituer au moins 3.360 m<sup>2</sup> d'aires de jeux pour les enfants (forcément encloses à son sens) et où il les situe : dans la structure actuelle de son projet, cela paraît impossible, et il devra donc accepter de modifier cette structure. S'il refuse, il sera clair qu'en effet tout dialogue est impossible.

Pour Jacques Chavonnet, Mangin a reçu un marché d'études pour le Jardin : il a droit de défendre son projet jusqu'au bout. Il le présentera in fine au Maire de Paris qui aura le choix de l'accepter en l'état, demander des modifications ou le rejeter. Jusqu'à ce jour, Mangin est resté sourd à nos propositions.

Mathias Glénard suggère que Mangin a sans doute plus travaillé sur le bâtiment que sur le jardin, et qu'il devrait faire appel à un paysagiste. Le garant indique qu'il y a bien un paysagiste dans l'équipe de la SEURA, Philippe Raguin. En revanche, Jean-Marc Fritz a récemment admis que la SEURA n'était pas compétente sur les aires de jeux pour enfants, et a renvoyé vers les ateliers de Launay. Malheureusement, il semble que les ateliers de Launay aient du mal à faire des propositions précises.

Alexandre Mahfouz estime qu'il faudrait cependant cesser de s'opposer à Mangin et lui faire des propositions. Alors peut-être accepterait-il de nous écouter.

Aron Mizrahi pense qu'il ne faut pas tenter le bras de fer avec Mangin, en particulier sur le jardin Lalanne. Selon lui, les associations ne peuvent être qu'une force de suggestion et n'ont pas à décider à la place des élus. Paris est la plus belle ville du monde et on n'a pas attendu l'avis de Paris des Halles ni d'Accomplir pour la concevoir. Il faut rester pondéré si l'on veut être crédible.

Le garant ne souhaite pas que les associations se répondent sur leurs comportements respectifs. Il retient de la discussion que manifestement le processus de concertation sur le jardin ne donne pas satisfaction et qu'elle n'a pas beaucoup avancé. Il rejoint Fabrice Piault sur l'idée que la concertation est d'autant plus difficile qu'on se retrouve devant une maquette sans qu'il y ait eu de cahier des charges. Il pense qu'il serait illusoire, à ce stade, de vouloir tout arrêter pour revenir à l'étape précédente.

Elisabeth Bourguinat, à la suite de ces débats, estime qu'au contraire il faudrait adopter une position radicale : suspendre toute décision sur le jardin tant qu'un cahier des charges n'a pas été concerté entre la ville et les associations, en tenant compte des apports de l'étude IPSOS.

Le garant suggère plutôt de demander à la ville un « cahier des charges rétrospectif » : comment l'aurait-elle formulé si elle en avait produit un ? Quant au jardin Lalanne, il a enregistré une demande très forte des associations pour une réunion de travail avant les vacances (le 17/02) et il espère que cette réunion pourra avoir lieu.

Dominique Goy-Blanquet réitère son interrogation : peut-on demander un aménagement partiel du projet de Mangin ou faut-il le refuser en bloc et refaire un cahier des charges ? Elle a le sentiment que les associations vont au bras de fer mais hésitent encore. Selon elle, rédiger un cahier des charges permettrait d'éviter l'impasse.

Aron Mizrahi demande que, dans la suite de la concertation, une égale importance soit accordée à l'éventualité du déplacement du jardin Lalanne qu'à son maintien à son emplacement actuel compte tenu des réserves évoquées lors de la réunion.

Le garant note que la question du cahier des charges du jardin est importante. Il voit une possibilité : que les associations rédigent leur propre cahier des charges et que la ville se livre également à cet exercice en parallèle, ce qui facilitera la discussion.

Cette idée est approuvée par les présents. Michèle Collin et Dominique Goy-Blanquet proposent de recueillir les contributions des associations pour préparer un cahier des charges commun. Françoise Thomas suggère qu'André Laborde, qui a été à l'origine de l'idée d'un texte commun, soit associé à ce travail. Elisabeth Bourguinat insiste sur la nécessité d'adopter le « style cahier des charges » : il ne faut pas demander que la place René Cassin soit comme ci ou comme ça, mais exprimer les diverses fonctions attendues. Bernard Blot demande qu'il soit tenu compte également de l'enquête IPSOS. Il est convenu que les associations enverront leurs contributions à Michèle Collin et Dominique Goy-Blanquet avant le jeudi 8 février.

### **La concertation sur l'emploi**

Le garant explique que les différentes unions départementales syndicales de Paris ont été invitées à la réunion du 6 février, à l'image de ce qui avait été réalisé pour la Samaritaine. La réunion sera présidée par Lyne Cohen-Solal. Les associations qui souhaitent se joindre à la réflexion sont les bienvenues, cependant la géométrie de ce groupe pourra varier : il est probable qu'à certains moments, les syndicats voudront discuter en bilatéral avec Espace Expansion.

### **Réunion publique**

Elisabeth Bourguinat tient à exprimer devant cette assemblée le regret que le bureau n'ait toujours pas réussi, malgré de multiples relances, à obtenir l'organisation par la ville d'une réunion publique : comment la ville peut-elle se contenter des réunions du CPC alors qu'elle a toujours considéré que le projet des Halles concernait l'ensemble de Paris, voire de l'Ile de France ? De plus, les associations participant à la concertation risquent d'être prises au piège : lorsque le résultat du concours sera annoncé, les Parisiens risquent de leur reprocher d'avoir « accaparé » la concertation. En revanche elle se félicite que les comptes rendus du bureau du CPC soient apparemment envoyés à toutes les associations maintenant.

Alain Le Garrec craint également que la réunion publique prévue par le STIF soit envahie par les questions sur l'ensemble du projet faute d'une réunion générale organisée par la ville.

Le garant ne peut que constater que ses demandes réitérées sur le sujet n'ont pas abouti, et que la ville a sans doute ses raisons dans le fait de retarder l'organisation de cette réunion.